

Stop à l'accord d'association Union Européenne - Israël

2 juin 2018



La Plateforme Alsacienne pour la Palestine demande à la Haute représentante de l'UE pour les affaires extérieures Federica Mogherini et au président de la Commission européenne la fin des Accords d'association entre Israël et l'Union européenne.

[Signez la pétition ici](#)

Nous demandons la suspension de l'accord économique entre l'Union Européenne et l'Etat d'Israël tant que celui-ci continuera d'enfreindre les droits fondamentaux de la population palestinienne.

Signé en 1995 dans le cadre des Accords Euro-méditerranéens (EUROMED) et entré en vigueur en 2000, **l'Accord d'Association UE-Israël constitue le traité le plus important entre l'Union européenne et Israël**. Cet accord entraîne une totale détaxation des produits exportés par Israël vers les Etats de l'Union européenne, à l'exclusion de ceux des colonies des territoires occupés de Cisjordanie et de Jérusalem Est (art. 83).

Le Plan d'Action UE-Israël, un élément constitutif de l'Accord d'Association, définit aussi les termes de la participation d'Israël à une variété de programmes européens tels que le programme de financement de la recherche Horizon 2020, le projet de système de positionnement par satellite Galileo et le programme d'échanges universitaires Erasmus.

Ainsi, **l'Union européenne est devenue le premier partenaire économique d'Israël**.

Depuis sa création, **l'Etat d'Israël, sans tenir aucun compte des nombreuses résolutions de l'ONU, viole délibérément les droits humains de la population palestinienne :**

- **Emprisonnement d'enfants** pour « raisons politiques » : les plus jeunes prisonniers politiques au monde sont palestiniens. Ils sont fréquemment soumis à la torture.
- **Détention administrative arbitraire** de prisonniers politiques reconductible tous les six mois : en l'absence de plainte formulée, les détenus ne peuvent se défendre ni formuler de recours.
- **Violences militaires envers les civils, notamment lors des manifestations à Gaza pour la Marche du retour**
- **Confiscation des réserves d'eau**, en particulier dans la vallée du Jourdain et dans le désert du Néguev au seul profit des colonies illégales. Les Palestiniens paient leur
- **Confiscation de terres, démolition** de maisons palestiniennes et expulsion de familles au mépris des titres et preuves de propriété
- **Poursuite de la construction de colonies illégales** en Cisjordanie.
- **Entraves à la libre circulation** des Palestiniens dues à la présence du mur de séparation et de nombreux check points, fixes ou mobiles : des enfants doivent tous les jours passer des check points pour aller à l'école, le mur ayant été construit entre leur école et leur village ; de nombreux Palestiniens passent de nombreuses heures chaque jour dans les check points pour se rendre à leur travail ; de nombreux agriculteurs n'ayant pas de libre accès à leurs terres cultivables, cette entrave les prive de leurs ressources et nuit au développement économique de la Palestine. Les blocages sont également multiples dans les régions portuaires d'Akka et de Gaza, nuisant au commerce et à la pratique de la pêche.
- Incursion fréquente de militaires israéliens dans les maisons palestiniennes, de préférence de nuit.
- **Conditions de vie catastrophiques et scandaleuses dans la bande de Gaza**, constituant une véritable prison à ciel ouvert : l'électricité n'est disponible que quelques rares heures par jour et 95 % des sources d'eau ne sont plus potables, L'ONU a déclaré que Gaza ne serait plus habitable d'ici 2020.
- **En Israël, discrimination à l'encontre des Palestiniens citoyens Israéliens dans l'accès aux services publics**, l'eau, l'école, les routes, les services de santé, constituant une véritable pratique d'apartheid. Les Palestiniens paient les mêmes impôts mais se soigner leur coûte 4 fois plus cher qu'aux Israéliens.

L'article 2 de l'accord d'association UE/Israël fonde ses dispositions sur le respect des Droits de l'Homme et des principes démocratiques, qui inspirent leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord . Il est clairement attesté par les nombreux rapports des organisations internationales que **ces principes ne sont nullement respecté par l'Etat israélien**.

Conformément à **l'article 79 qui stipule une suspension possible** « si une partie considère que l'autre ne satisfait pas à une obligation découlant du présent Accord... », **nous demandons la suspension des**

accords économiques entre l'Union Européenne et Israël, persuadés qu'une pression de type économique a des chances d'aboutir là où les résolutions de l'ONU n'ont pas réussi à infléchir la politique discriminatoire d'Israël vis à vis des palestiniens.

MERCI de signer et de diffuser largement cette pétition autour de vous.

[English version](#) / [deutsche](#) / [en castellano](#)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Signer et partager](#) >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Stop-a-l-accord-d-association-Union-Europeenne-Israel>